

**SŒUR THEODOSIE RIVOIRE**  
**(Septembre – décembre 1835)**  
**pp. 350-356**

**Abréviations**

**AMJ, Corr** : *Anne-Marie Javouhey – Correspondance*, 4 vol., Paris, Éditions du Cerf, 1994. Exemple d'abréviation pour un passage :

AMJ, Corr, t. 1, L. 1,1, p. 7. : tome 1, lettre 1, paragraphe 1, page 7.

**ANOM** : Archives nationales d'outre-mer.

**ANOM, BOGF + année** : Archives nationales d'outre-mer. Bulletin officiel de la Guyane française. BIB/AOM/50094 + année.

**KAMMERER** : Théophile KAMMERER, « David Richard et Jeanne Rivoire : l'essor de l'asile de Stéphansfeld » dans : *Journal de médecine de Strasbourg*, n°1- 2, janvier-février 1994, pp. 97-101.

**SJDC** : Archives des sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

**SJDC, MJJ** : SJDC. 3A.M.m.Jo. Lettres de sr Marie-Joseph Javouhey. Les indications de pages sont celles d'un ouvrage où elles sont toutes tapées à la machine. Il est consultable sur place.

**SPACH** : Louis SPACH, *Biographies alsaciennes – Archéologie, histoire et littérature alsatiques*. Strasbourg, Berger-Levrault, 1871, 307 pages.

<b>Page</b> Numéro de la séquence	<b>Note</b>
<b>350, 1</b>	<p><b>Le voyage en diligence de sr Théodosie.</b></p> <p>La date exacte du voyage en diligence de sr Théodosie ne nous est pas parvenue. Ce voyage est mentionné dans KAMMERER, p.98. Richard résidait alors depuis le début de l'été 1835 à la Chênaie, chez Félicité de Lamennais, séjour mentionné par SPACH, p. 252-253. Par ailleurs, une lettre de Lamennais en date du 17 septembre 1835 suggère sans équivoque possible que sr Théodosie a effectué ce voyage avant cette date donc à la fin de l'été (voir ci-dessous « Billet de Lamennais », <b>353</b>, 3).</p>
<b>350, 1</b>	<p><b>Réconciliation entre Anne-Marie et sr Théodosie.</b></p> <p>AMJ, Corr, t. 2, 287,1, p. 48, à sr Théodosie, 27 mai 1834. Original, SJDC.</p> <p>« Ma bien chere fille Sr theodosie, plus je Réfléchi plus jeprouve [sic : j'éprouve] le desir que veniez a paris, Samedi au lieu daller a Beauvais, mais venez la journée et non la uit Etant ici nous consulterons Dieu Ensemble afin de Connoitre ce quil demande de vous et de moi. »</p>

**350, 1** **Sr Théodosie face au choléra.**  
SJDC, MJJ, pp. 62-63, lettre 68, de Marie-Joseph à Clotilde, 30 avril 1832, à propos de sr Théodosie : « C'est une excellente sœur. Son courage et ses connaissances en médecine nous sont de la plus grande utilité ; je l'aime beaucoup. Nous remercions la Providence de nous l'avoir envoyée dans un moment où elle nous est presque indispensable. »

---

**351, 1** **Le projet de « petite province noire ».**  
AMJ, Correspondance, supplément tapé à la machine à l'édition des lettres, p. 27. Original SJDC. Cette lettre du 22 avril 1835 à sr Xavier Tronchain, supérieure à Pondichéry, a en effet été retrouvée après la publication dans les archives de la communauté de Pondichéry et rapportée à Paris.

---

**351, 1** **Les études de sr Théodosie.**  
La loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) qui réorganise l'ensemble de la profession médicale, légifère aussi sur le métier de sage-femme (articles 30, 31 et 32). Dix mois plus tôt, le 30 juin 1802, la première école nationale de sages-femmes a ouvert ses portes à l'initiative de Marie-Louise Lachapelle (1769-1821), célèbre sage-femme. Installée à partir de 1814 à Port-Royal, c'est le lieu par excellence de la formation des sages-femmes en France. Cependant, à la demande d'autorités locales, la loi du 19 ventôse an XI concède des formations à échelle départementale (art. 30) : « Outre l'instruction donnée dans les écoles de médecine, il sera établi dans l'hospice le plus fréquenté de chaque département un cours annuel et gratuit d'accouchement théorique et pratique, destiné particulièrement à l'instruction des sages-femmes. » En tant que sœur d'une congrégation également hospitalière, sr Théodosie était en mesure de satisfaire aux exigences de formation stipulées dans l'article 31 : « Les élèves sages-femmes devront avoir suivi au moins deux de ces cours, et vu pratiquer pendant neuf mois, ou pratiqué elles-mêmes les accouchements, pendant six mois dans un hospice ou sous la surveillance d'un professeur, avant de se présenter à l'examen. » Cependant, par un arrêté complétant la loi, en date du 20 prairial an XI (9 juin 1803), il fut créé deux catégories de sages-femmes. Les sages-femmes de première classe étaient formées à l'école de Port-Royal et autorisées à pratiquer leur métier dans tout le royaume. Les sages-femmes de deuxième classe ne pouvaient exercer que dans le département où elles étaient formées. Les sources consultées ne disent rien de la formation suivie par sr Théodosie, mais je doute qu'elle ait pu séjourner à Paris pour suivre la formation de Port-Royal. Tout ce que l'on sait, c'est qu'elle fut salariée à Mana en tant que « professeur d'accouchement » (voir ci-dessous, « sr Théodosie, "professeur d'accouchement" », note 355,5).

---

**351, 1** **Un malade dans la diligence.**  
KAMMERER, p. 98.

---

351, 2	<p><b>David Richard.</b>          Sur les années qui précèdent la rencontre avec sr Théodosie, voir SPACH, pp. 235-253 ainsi que Damien MICHEL, <i>Documents sur la vie et l'œuvre de David Richard (1806-1859), premier directeur de l'asile de Stephansfeld (1840-1859)</i>, Thèse de médecine, faculté de médecine de Strasbourg, 1972, 45 pages, pp. 3-4.</p>
351-352, 2	<p><b>Lamennais</b>          La bibliographie sur Lamennais est abondante. Je veux ici signaler l'article de Louis LE GUILLOU, « Lamennais entre 1832 et 1835 : du catholicisme "romain" au catholicisme "universel", dans : DERRÉ, GADILLE, MONTCLOS et PLONGERON (dir.), <i>Civilisation chrétienne</i>, pp. 255-266. Certains de ses passages éclairent certaines affinités avec Anne-Marie Javouhey, celles que révèle le billet qu'il lui adresserait bientôt. (voir ci-dessous, note <b>353, 2</b>, « Billet de Lamennais »).</p>
352, 2	<p><b>L'encyclique <i>Singulari nos</i></b>          J'aurais dû écrire : « Pour Lamennais, la rupture était consommée. » En effet, la peine de l'excommunication ne figure pas explicitement dans cette encyclique mais, écrit Sylvain Milbach, « il [Lamennais] était assimilé aux hérétiques et sa philosophie était accusée de remettre en cause l'autorité du magistère ». La condamnation radicale des <i>Paroles d'un croyant</i> débouche sur l'attente que leur auteur reconnaisse ses erreurs. Attente sans doute purement formelle vu l'état des relations depuis <i>Mirari vos</i>. Le résultat fut, sans surprise, totalement inverse. A tout le moins, les disciples rentrèrent dans le rang, ce fut sans doute l'essentiel. Sur ce sujet précis, voir l'article de Sylvain MILBACH, « 1832-1835, moment mennaisien. L'esprit croyant des années 1830 » dans : <i>Revue de l'histoire des religions</i>, 3, 2018, pp. 451-484, citation p. 459.</p>
352, 2	<p><b>Lamennais et Richard.</b>          Tout un livre est consacré à leur relation : Alfred ROUSSEL &amp; Augustin Marie Pierre INGOLD, <i>Lamennais et David Richard</i>, Paris, Librairies Douniol &amp; Retaux, 1909, 133 pages.          La force de cette relation est illustrée par ces dernières lignes d'une lettre de Richard à Lamennais, en date du 13 décembre 1834, citées p. 12 de l'ouvrage : « Vous me donnez licence de vous nommer mon père : eh bien, je vous le dis, mon père, aimez votre fils comme il vous aime. »</p>
353, 3	<p><b>Arrêté du ministre Duperré.</b>          ANOM. FM/SG/GUY61/5(20). Arrêté ministériel du 18 septembre 1835.          ANOM. BOGF 1836, acte 38, dépêche ministérielle du 24 novembre 1835.</p>

353, 3	<p><b>Billet de Lamennais.</b> SJDC. Félicité de Lamennais à Anne-Marie Javouhey, 17 septembre 1835.</p>
353, 3	<p><b>Extrait de la lettre de Richard à sr Théodosie du 29 septembre 1835 : « Il serait bon... »</b> Cité par SPACH, p. 267.</p>
354, 4	<p><b>Les trois facultés de l'homme vues par Richard.</b> David RICHARD, <i>Du régime moral dans les asiles d'aliénés et de la nécessité d'un patronage pour les aliénés indigents guéris</i>. Discours prononcé au congrès scientifique réuni à Strasbourg, 7 octobre 1842. p. 2. Sur Mesmer et le magnétisme animal, voir l'article de Nicole EDELMAN, « Un savoir occulté ou pourquoi le magnétisme animal ne fut-il pas pensé « comme une branche très curieuse de psychologie et d'histoire naturelle »? », dans : <i>Revue d'histoire du XIXe siècle</i>, n°38, 2009, 115-132.</p>
354, 4	<p><b>Richard et la phrénologie.</b> Son article : « La phrénologie et Napoléon » dans : <i>Journal de la société phrénologique de Paris</i>, 1835, p. 42-92. Voir particulièrement les pages 46-50 et la seconde partie de l'article où il polémiquait avec un pourfendeur de la phrénologie. Sur cette discipline désormais obsolète, voir Marc RENNEVILLE, <i>Le langage des crânes - Une histoire de la phrénologie</i>, Paris, SANOFI-Synthélabo, collection <i>Les Empêcheurs de penser en rond</i>, 2000, 354 pages.</p>
354, 4	<p><b>Propos de Richard sur le « fou ».</b> Sa lettre à sr Théodosie, 29 septembre 1835 citée par SPACH, p. 265.</p>
355, 5	<p><b>Liste complète des partants à Mana.</b> ANOM. BOGF 1836, acte 39. Dépêche ministérielle du 24 novembre 1835.</p>
355, 5	<p><b>Sr Théodosie, « professeur d'accouchement ».</b> ANOM. BOGF 1836, acte 39. Dépêche ministérielle du 24 novembre 1835. Ce titre a été fourni par sr Théodosie sur la base d'un diplôme livré par son école de formation. Il aurait fallu consulter de nombreux fonds départementaux d'archives pour le retrouver, une longue recherche que je n'ai malheureusement pas eu le loisir d'effectuer.</p>
355, 5	<p><b>Dernière lettre de Richard avant le départ de Théodosie.</b> Lettre du 23 décembre 1835, SPACH, pp. 255-256.</p>

